

Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 20 septembre 2023

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/464

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 20 septembre 2023 de Monsieur PILATO Clément tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue de travaux rue Saint Esprit,

Considérant qu'il convient de prolonger l'arrêté n° 2023/455 en date du 19/09/2023,

ARRÊTE

Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à procéder à la pose d'un échafaudage et à faire stationner un véhicule de façon ponctuelle sur la voie publique afin d'effectuer des travaux de ravalement de façades au n° 9 rue Saint Esprit, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

Pendant la durée des opérations, la rue Saint Esprit sera ponctuellement fermée à la circulation à partir du croisement avec la RD97.

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable du samedi 23 septembre au mardi 26 septembre 2023 inclus.

Article 4:

La signalisation réglementaire sera mise à disposition par la Mairie puis maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 20 septembre 2023

Le Maire,
Fernand BRUN

